

# BILAN DU DÉBAT SUR LES RELATIONS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LA VILLE DE RENNES

28 JUIN 2016



## Sommaire :

Introduction  
p2

1/ LE POSITIONNEMENT DU  
MAR  
p3

2/ L'AVIS DES ASSOCIATIONS  
p4

A/ Votre rapport aux  
subventions  
p5

B/ Trois préoccupations et une  
opportunité  
p5

C/ Vos propositions  
d'amélioration du système  
p6

D/ Le projet de guichet unique  
p6

E/ Les conditions de réussite  
du projet  
p7

3/ LES RÉPONSES DE LA  
VILLE  
p8

4/ ET MAINTENANT ?  
p12

## Contact :

**Mouvement Associatif Rennais**  
Maison des Associations  
6 cours des alliés  
35000 Rennes  
mar@assorennes.org

[mouvement-associatif-rennais.org](http://mouvement-associatif-rennais.org)

Lors de la campagne pour les élections municipales, Nathalie Appéré a annoncé sa volonté de mettre en place un guichet unique pour les associations. Le projet a ensuite fait l'objet d'un premier échange lors des Rencontres de la vie associative (octobre 2015). Depuis lors, le travail sur ce dossier a été interne à la Ville de Rennes. Le MAR a donc pris l'initiative d'organiser un débat à ce sujet, le 28 juin 2016.

Avant même que ce projet ne soit présenté plus en détail, le MAR avait en effet fait le choix de le prendre au sérieux. Le prendre au sérieux, ce n'est pas croire que le guichet unique sera LA solution aux demandes des associations. Prendre ce projet au sérieux, c'est affirmer qu'il s'agit d'un projet politique. Il s'agit d'un projet politique dans la mesure où cet outil permet de remettre à plat les conditions des relations Ville-associations, tous secteurs d'activité confondus. C'est donc l'occasion de discuter de ce qui fait la politique associative dans toute sa transversalité.

Par ailleurs, la Ville a annoncé sa volonté d'une instruction en régie de certaines des dotations dévolues aux associations, notamment les « fonds projets ». Cette évolution intervient après d'autres changements importants : la fin des échanges avec le MAR sur les subventions instruites par Bug-CRVA, puis la disparition de l'Office des sports, au sein duquel l'instruction et l'attribution des subventions aux associations sportives était débattue. Ces évolutions marquent probablement la fin d'une conception de la politique associative. L'enjeu, pour le MAR, n'est pas de défendre l'ancien modèle. En revanche, il espère que l'intention qui a fondé ce modèle,

à savoir l'affirmation claire d'une politique associative appuyée sur un dialogue avec les associations, va continuer d'inspirer l'action de la Ville de Rennes.

Pour le MAR, le guichet unique est justement l'un des sujets qui méritent un vrai débat avec les associations. Car un outil informatique n'est jamais seulement qu'un outil, dans la mesure où il oriente les usages. Dans le cas présent, nous sommes persuadés que le guichet unique ne favorisera la dynamique associative que s'il répond véritablement aux besoins des associations. Lancer un outil sans échanger avec les associations sur ses objectifs, sur ses fonctionnalités, ce serait prendre le risque de gaspiller de l'argent public. Et cela pourrait même être dangereux. Que se passerait-il, par exemple, si les données recueillies par la plateforme n'étaient pas exploitables par les structures qui accompagnent les associations ? Pourraient-elles continuer à faire leur travail comme aujourd'hui ?

Le fait que 236 associations aient répondu au questionnaire du MAR et que plus de 70 personnes se soient déplacées pour participer au débat du 28 juin montre que les associations aussi prennent le sujet au sérieux. Il y a donc une vraie attente vis-à-vis du politique : attente d'explications, mais aussi attente de dialogue.

Pour le MAR, cette soirée ne doit donc pas être vue comme un aboutissement mais, au contraire, comme le début d'un dialogue fécond.



## 1 LE POSITIONNEMENT DU MAR

Le MAR a rencontré plusieurs fois l'adjoint de la Ville de Rennes et ses collaborateurs, afin de préparer ce temps d'échange. A l'occasion de la réunion du 10 mai 2016, le MAR a transmis les éléments suivants. Cette position a été construite par les administrateurs du MAR, après avoir rencontré les acteurs associatifs actuellement impliqués dans l'instruction des subventions.

### AUX OBJECTIFS FIXÉS PAR LA VILLE :

- Simplifier les relations entre la Ville et les associations ;
- Apporter une information claire aux associations : qui fait quoi ? Que finance l'argent public ?
- Mettre en place une plateforme collaborative permettant, par exemple, de mieux faire connaître les projets des associations, de dialoguer ou de mutualiser du matériel, etc.

### ... LE MAR PROPOSE D'AJOUTER DES OBJECTIFS SUPPLÉMENTAIRES

- Clarifier les engagements réciproques de la Ville et des associations ;
- Partager des données de manière sécurisée et organiser leur utilisation ;
- Renforcer la lisibilité du paysage associatif.

### LE MAR SOULÈVE DES POINTS DE VIGILANCE

- La plateforme ne doit pas seulement être un outil de gestion. Il est donc nécessaire de s'interroger sur tous ses usages possibles, aussi bien par la Ville et les associations que par les citoyens, les chercheurs, etc. Il devient donc urgent de lancer des réflexions avec les acteurs concernés, comme le MAR a commencé à le faire ;
- La réflexion devra notamment porter sur les données que la plateforme permettra de collecter : Quelles données peuvent être utiles ? A qui ? Pour faire quoi ? Comment les partager ? Comment s'assurer qu'une entreprise ne se les approprie pas ? Comment concilier partage des données et protection de la vie privée ?
- La plateforme, pour apporter une réelle simplification, ne devra pas être un outil parmi d'autres. Il est important que les différents services/élus de la Ville jouent pleinement le jeu du guichet unique. Le MAR souhaite donc que le périmètre de la plateforme soit précisé rapidement : quels types de subventions sont concernées ? Pour quels secteurs ? Un référent a-t-il bien été identifié pour coordonner l'action des différents intervenants ?
- Comment seront instruits les dossiers ? Comment s'articulera l'action de la Ville de Rennes avec celle de la Maison des associations et les maisons thématiques. Les associations devront continuer à trouver des interlocuteurs pour répondre à leurs questions, pour les aider à remplir leurs dossiers ou plus généralement pour toutes les questions qui relèvent de l'accompagnement ;

- Le MAR sera attentif à ce que la municipalisation de certaines subventions ne se traduise pas par la disparition de compétences professionnelles ou bénévoles, notamment celles mobilisées par les maisons et office dans le cadre de l'instruction et la gestion des subventions actuelles ;
- Le cahier des charges de la plateforme devra préciser que cet outil doit être évolutif ;
- La plateforme devra permettre de susciter le débat autour des différents types de subventions. Les critères devront par exemple être définis par un comité dans lequel les représentants du monde associatif seront présents. Un tel comité pourrait aussi donner son avis sur toutes les demandes de subventions, notamment pour les subventions sur projet. Enfin, les décisions d'attribution devront être expliquées aux associations.

### LE MAR SOUHAITE ÉGALEMENT :

- Avoir des précisions sur le calendrier de développement et de déploiement de la plateforme ;
- Avoir des précisions sur les modalités de consultation des associations par la Ville, en complément des démarches conduites par le MAR. Il constate en effet qu'il demeure difficile de sensibiliser les associations à ce sujet, notamment parce que le projet semble abstrait. Une démarche de la Ville semble donc nécessaire pour toucher davantage d'associations (communication sur le projet, ouverture de temps de dialogue). Le MAR souhaite y être associé.

### EN RÉSUMÉ



Inquiet sur le peu de dialogue autour de ce projet, le MAR demande que la Ville de Rennes se donne rapidement les moyens d'aboutir à un outil véritablement innovant au profit de la vie associative. La plateforme ne pourra être ambitieuse et innovante que si ses usages ont imaginés en commun, bien avant son lancement

## 2 L'AVIS DES ASSOCIATIONS

**Le MAR a également consulté les associations via un questionnaire envoyé aux listes de diffusion du MAR, des maisons thématiques et de l'office des sports. Il avait pour objectif de sonder la perception de ce projet par les associations, avant qu'il ne soit présenté par la Ville. Il s'agissait aussi de faire émerger des propositions, afin d'initier un dialogue constructif avec la Ville, pour que les attentes des associations soient prises en compte. Voici une synthèse des 236 réponses reçues dans ce cadre.**

## A/ VOTRE RAPPORT AUX SUBVENTIONS

- 78% des répondants ont fait une demande de subvention en 2015 ;
- 72% de ces associations ont reçu une subvention.
- 60% de ceux qui ont reçu une réponse négative à leur demande n'ont pas connaissance du motif du refus.
- 1 association sur 4 a rencontré des difficultés.

Ces quelques chiffres montrent que le projet intéresse aussi des associations qui ne font pas de demandes. Pour le MAR, c'est le signe d'une volonté de s'intéresser à la dynamique associative, au-delà de l'intérêt financier de chacun.

Les difficultés rencontrées lors des demandes de subventions sont diverses. Par ordre de fréquence, il s'agit de :

- difficultés à comprendre les demandes ;
- difficultés à y répondre, au vu de leur niveau d'exigence (notamment pour les pièces comptables) ;
- difficultés techniques.

Dans 60 % des cas, ces difficultés ont été résolues grâce à un contact humain (rendez-vous avec un technicien ou contact téléphonique). Dans 16 % des cas, c'est l'aide en ligne qui a permis de les dépasser. Enfin, dans 19,4 % des cas, la demande a été abandonnée à cause de ces difficultés.

## B/ TROIS PRÉOCCUPATIONS ET UNE OPPORTUNITÉ

Les analyses des réponses font ressortir trois préoccupations :

①

La simplification : pour que le guichet unique soit un gain de temps et d'énergie.

②

La lisibilité : pour que chaque association accède facilement à toute l'information sur les subventions existantes et leurs critères d'attribution. La lisibilité, c'est aussi, mieux savoir ce que finance la Ville

③

Le contact humain : parce que l'outil technique n'apportera de simplification que si sa mise en place ne se fait pas au détriment du contact humain.

Elles font aussi apparaître une opportunité : s'il est conçu comme une plateforme collaborative, cet outil peut permettre aux associations de mieux faire connaître leurs actions, de mutualiser matériel et compétences, d'échanger, etc. Toutes ces fonctionnalités sont à inventer ensemble, mais la majorité des répondants y voient une opportunité.

## C/ VOS PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME

- Simplifier le système (simplifier les dossiers, ne pas demander plusieurs fois les mêmes pièces, mettre en place un formulaire unique)
- Rendre plus lisible (présenter au même endroit toutes les subventions existantes, clarifier les conditions d'éligibilité, informer sur les sommes distribuées par la collectivité)
- Revoir les critères
- Faire évoluer le calendrier des demandes, qui ne correspond pas toujours au calendrier des associations, et réduire le temps d'instruction des dossiers
- Renforcer le contact humain, en identifiant par exemple un interlocuteur unique au sein des services. Plusieurs associations proposent également que les projets soient présentés devant un élu. D'autres proposent un accompagnement renforcé, notamment pour les nouvelles associations.

## D/ LE PROJET DE GUICHET UNIQUE

55% des répondants déclarent avoir entendu parler du projet. Pour 55% d'entre eux, l'information est venue du MAR, tandis que 23% l'ont obtenue par l'intermédiaire de la Ville de Rennes.

A la question « comment qualifieriez-vous ce projet ? », seules 7% des associations en ont une vision négative tandis que 32 % ont opté pour la réponse moyenne et que 63% en ont une vision positive.

- Une très large majorité des répondants pense que cet outil pourra apporter de la simplification (73 % des répondants)
- Une très large majorité considère que cet outil permettra de favoriser l'accès à l'information (69% ont coché « mieux connaître l'action de la Ville de Rennes en faveur du monde associatif », 69% « connaître les différentes subventions de la Ville de Rennes » et 65 % « être informé sur les critères et les modalités d'attribution des subventions ») ;
- Une large majorité des répondants pense que la plateforme pourrait aussi leur apporter des outils pour «faire connaître l'action de leurs association» (63,7%), « partager des compétences » (54%), «partager du matériel» (54%) et «mieux connaître l'action des autres associations» (44,2%)
- l'item «prendre contact avec un professionnel» a été sélectionné par 33,5% des répondants, ce qui confirme l'intérêt pour ce qui touche au contact humain. En revanche, le fait que cette proposition ait été moins citée que les autres montre bien que si la plateforme peut apporter des services nouveaux, il s'agit d'abord d'outils collaboratifs. Pour l'accompagnement, la demande de nouveauté semble moins importante.

## E/ LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET

1. La simplicité des procédures (cité 43 fois) et la possibilité de réaliser plusieurs demandes en une seule fois
2. La lisibilité du système (24 occurrences), à commencer par les critères, les différents types de subvention ou encore les dates de dépôt des différentes demandes
3. Le maintien d'un contact humain (cité 9 fois)
4. La participation des associations au processus de décision, en les associant à la création de la plateforme, que ce soit en prenant leur avis en amont ou en les associant à des phases de test (7 occurrences).
5. La capacité à favoriser la mutualisation ou la communication sur les projets (cité 6 fois), un répondant a ajouté que la plateforme devra être en lien avec d'autres outils de mutualisation existant
6. L'adéquation des critères à la réalité du monde associatif et à la diversité de ses besoins (cité 5 fois)
7. L'objectivité dans l'analyse des projets (cité 1 fois) et l'écoute des besoins des associations (3 fois)
8. La clarté et la rapidité des réponses apportées aux demandes ( 3 occurrences)
9. La convivialité (cité 3 fois)
10. Le respect des engagements pris lors des campagnes électorales (cité 1 fois)
11. Qu'il s'accompagne de lettres d'informations thématiques
12. 12. Que l'outil n'aille pas de pair avec une réduction des aides
13. Différentes procédures en fonction de la taille et du budget de l'association

### EN RÉSUMÉ

Les associations ont été très nombreuses à répondre au questionnaire du MAR. Bien qu'elles aient été très peu informées sur ce projet avant de recevoir ce questionnaire, leurs réponses démontrent qu'elles partagent largement les objectifs du guichet unique, mais aussi qu'elles souhaitent contribuer à sa mise en place. Ces réponses ont donc conforté l'analyse portée par les administrateurs du MAR auprès de la Ville de Rennes depuis plusieurs mois et renforcé leur volonté d'avancer vers une co-construction de cet outil.



### 3 LES RÉPONSES DE LA VILLE

**Le débat du 28 juin a permis à Tristan Lahais, adjoint à la vie associative, de présenter plus en détail le projet de la Ville de Rennes et de répondre aux questions soulevées par les associations.**

En préalable Tristan Lahais invite à distinguer le « guichet unique » inscrit dans le projet municipal, des évolutions sectorielles, (Office des sports ou subventions gérées par Bug-CRVA). En tant qu'adjoint à la vie associative, il porte ce projet et non l'organisation et les choix des différentes politiques sectorielles. E débat porte donc sur le portail associatif comme projet politique à part entière.

L'idée générale de ce projet de portail est d'être utile au monde associatif. Depuis longtemps, le choix de la Ville de Rennes est de faire confiance aux acteurs associatifs pour animer la cité. Alors qu'on observe partout en France, à de rares exceptions près, des baisses sensibles des subventions au monde associatif, ce budget a augmenté de 1 % à Rennes en 2015 et en 2016. Dans une période de fragilité sociale, la Ville de Rennes a fait le choix de ne pas faire participer les associations comme les autres secteurs à l'effort qui est demandé avec la baisse des dotations de l'Etat.

La vie associative, c'est aussi l'engagement bénévole et la participation concrète aux responsabilités. Dans une période qui est marquée par des fragilités du point de vue de la citoyenneté, soutenir la vie associative, c'est aussi soutenir une forme de responsabilité partagée. Cela nous apparaît cohérent avec la Fabrique citoyenne.

Le terme de guichet unique n'est probablement pas le plus adapté. La Ville préfère désormais parler de « portail » associatif. L'e mot guichet renvoie à l'idée que le rôle de la collectivité serait simplement de recueillir les demandes et distribuer des subventions. Ce n'est pas la conception de la majorité municipale. Évidemment, la Ville doit reconnaître la liberté associative et soutenir les projets sans être dans les prescriptions. Néanmoins, elle a aussi la volonté de mettre en cohérence et de favoriser la rencontre entre les associations. C'est pourquoi cet outil peut être davantage qu'un guichet.

Ce portail s'inscrit donc dans une volonté résolue de soutenir le monde associatif, avec trois axes :

1. apporter une plus grande transparence sur les politiques publiques et sur le soutien apporté aux associations qui ont un projet dans la ville. De ce point de vue, le portail devra aussi permettre la consolidation d'associations comme le MAR, qui auront davantage d'indicateurs sur l'état de la vitalité du monde associatif pour mieux le représenter. Les aides seront présentées par politique publique et non par provision (aide à la création culturelle, animation sportive, etc.), afin d'en offrir une lecture politique plutôt qu'administrative. Les données seront accessibles en open data, c'est-à-dire que chaque rennais pourra prendre connaissance des subventions accordées aux associations ;

2. mettre en lien les différents services de la collectivité autour des demandes adressées par les associations à la Ville, de manière à pouvoir apporter des réponses complètes, consolidées, dès le départ ;
3. développer une plateforme numérique proposant des services aux associations et dont elles pourront s'emparer pour partager des informations. Ces fonctionnalités restent à construire : le site pourrait par exemple offrir des calendriers partagées, des outils de partage de matériels, de locaux, de compétences, d'idées, etc.

Quelle que soit la demande, un formulaire type sera à renseigner, que la Ville souhaite aussi simple que possible. L'association sera ensuite dirigée vers une personne référente, qui sera chargée du suivi du dossier tout au long de son instruction. Cela implique des changements dans la manière de fonctionner, mais cela évite les situations désagréables où plusieurs personnes se renvoient la responsabilité d'une décision.

Aucune grande ville n'a mis en place un tel outil. C'est donc un chantier très intéressant, qui nécessite d'être vigilant dans la discussion avec les associations. Elles seront associées lors des phases de test de l'outil. Leur expertise est aussi fortement attendue sur l'aspect « plateforme numérique » : la Ville ne souhaite pas construire des outils qui ne seraient pas utiles au monde associatif, voire même qui pourraient s'avérer inappropriées. Par exemple, la question de l'open data revient aujourd'hui beaucoup dans les discours, comme un facteur de démocratisation. Si l'on ne peut qu'être d'accord avec ce principe, la réalité est plus complexe : toutes les données associatives n'ont pas vocation à être publiques. Avant de construire les outils, il faudra examiner ces questions point par point.

Certaines subventions ne passeront pas par le portail. Il s'agit des contrats et des conventions, des dotations aux Conseils de quartiers et des aides liées au contrat de ville. Pour les autres subventions, il conviendra dorénavant de passer par le portail. Pour autant, le portail ne va pas venir perturber la politique publique de chaque secteur. Par exemple, les dossiers pour les actions de solidarité internationale continueront à être co-instruits par la Ville et la Maison internationale de Rennes. Le portail est seulement l'outil qui permettra de déposer la demande.

Dans la phase d'instruction, la Ville envisage une reprise en régie de certaines dotations. Ce choix n'est pas corrélé à la mise en œuvre du portail associatif, mais l'information en est donné lors de ce débat puisque sa mise œuvre devrait intervenir simultanément à l'élaboration du portail. Il est par exemple envisagé que l'association Bug n'effectue plus l'instruction des demandes de subventions des fonds projet (dans un premier temps). Cela ne signifie pas que l'ensemble de ses missions d'accompagnement soit remis en cause. L'idée est au contraire de renforcer son rôle à ce niveau. De plus, les critères d'éligibilité pourront être discutés avec des associations comme le MAR (pour les subventions de fonctionnement). Il est aussi possible d'imaginer une commission mixte pour les fonds de projets (40 à 50 000€ de subventions chaque année). Il semble plus intéressant de consolider cet échange sur les critères plutôt que de continuer à partager l'instruction, qui reste un exercice technique. De même, les demandes d'aides aux clubs sportifs seront désormais instruites par les services de la Ville et non plus par l'Office des sports. Là aussi, l'objectif est de dégager les associations d'un travail purement technique, qui ne nourrit pas la co-élaboration des politiques publiques.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- été 2016 : finalisation de la configuration du portail sur les volets instruction des demandes et partage des informations en interne. Il s'agit, si les orientations du portail conviennent aux associations, de définir la commande qui sera faite au prestataire ;
- septembre/octobre 2016 : échanges avec les associations sur ce qu'elles attendent des aspects collaboratifs du portail ;
- novembre 2016 à janvier 2017 : fabrication du portail ;
- février/mars 2017 : test du portail (tests en interne, avec aussi une contribution des associations) ;
- septembre 2017 : reprise en régie des fonds projets gérés par Bug et lancement du portail pour l'ensemble des associations.

 **Question d'une association.** Comment rendre plus lisibles les critères d'attribution des subventions ?

 **Tristan Lahais.** Le portail mettra en évidence la diversité de nos politiques publiques, avec toutes les explications pour mieux les comprendre, y compris les critères. Mais la définition des critères restera bien du ressort des politiques sectorielles, avec des échanges plus ou moins forts sur la définition de ces critères en fonction des secteurs. Car les associations sont de natures extrêmement différentes et sont soutenues par des politiques publiques distinctes : la politique sportive n'est pas la politique culturelle. A des situations différentes, il est logique d'appliquer des critères différents. Ces critères demandent de l'expertise. C'est pourquoi le portail ne va pas se substituer à l'ensemble des services qui travaillent avec le monde associatif.

 **Proposition d'une association.** Il serait intéressant que le portail permette de savoir ce que reçoivent les associations qui bénéficient de conventions : quelles subventions, mais aussi quel matériel, parce qu'avec ces moyens, elles pourraient aider les petites associations.

 **Tristan Lahais.** Ces informations faisant l'objet de délibérations en Conseil municipal, elles sont déjà publiques. Le portail permettra simplement de les rendre plus facilement disponibles.

 **Question d'une association.** Certaines associations ont l'habitude de passer par les Directions de quartier pour des prêts de matériel. Cette possibilité sera-t-elle maintenue après le lancement du portail ?

 **Cécile Ruau (Direction de la vie associative, de la jeunesse et de l'égalité).** A priori, le prêt de matériel par les Directions de quartier ne devrait pas être concerné par ce portail.

 **Tristan Lahais.** De manière générale, le portail ne va pas remplacer le contact humain. L'objectif n'est pas de faire des économies en supprimant des postes. De même, le référent unique qui suivra l'ensemble de la demande ne va pas remplacer l'ensemble des services sectoriels en contact avec des associations sur des questions précises. De plus, un poste sera créé pour faire fonctionner ce portail.

 **Question d'une association.** Il est clair qu'avant de concevoir ce portail, la Ville a un gros travail interne à mener, pour mieux faire circuler l'information entre ses différents services. Il ne faudrait toutefois pas que la difficulté de ce travail ne l'empêche de s'intéresser à l'étape suivante : comment intégrer les autres acteurs de l'accompagnement dans ces échanges ? Par exemple, l'instruction des demandes de subvention de fonctionnement permet à la Maison des associations (MDA) d'avoir une connaissance fine du tissu associatif, de prendre contact avec les associations qui ont des difficultés. Comment la MDA pourra-t-elle continuer à mener son action une fois que le lancement du guichet unique lui aura fait perdre cette source d'information ?

 **Tristan Lahais.** Il nous semble important de mettre en valeur la MDA, qui peut encore être mieux identifiée par tous les acteurs associatifs comme un lieu de ressources. Cela n'est pas incompatible avec la reprise de l'instruction des subventions par la Ville. Dans d'autres secteurs, les services de la Ville instruisent les demandes tandis que ce sont d'autres acteurs qui accompagnent les associations, et cela ne pose aucun problème. Nous aurons demain le souci d'être en lien permanent avec la MDA.

 **Question d'une association.** Comment réfléchir ensemble aux usages collaboratifs de ce portail ?

 **Tristan Lahais.** Par définition, la partie collaborative du portail ne peut fonctionner que si les associations s'en saisissent pour lui donner du sens. C'est pourquoi il est prévu d'en discuter en septembre/octobre. C'est aussi pour cette raison que le portail devra pouvoir évoluer en fonction des demandes des associations. Et si à l'avenir cette partie du portail connaît un succès important, la Ville de Rennes, à qui les citoyens demandent de limiter les dépenses, ne pourra pas nécessairement créer de postes dédiés, mais devra s'appuyer sur l'énergie et les compétences du réseau associatif existant pour accompagner ces nouveaux usages.

 **Question d'une association.** Le portail permettra-t-il d'identifier les différents acteurs qui conseillent et accompagnent les associations ?

 **Tristan Lahais.** Ces informations pourront évidemment apparaître sur le portail. L'idée est que les associations y trouvent les éléments pour évoluer, quel que soit le degré de maturité de leur projet.

 **Proposition d'une association.** Au moment de la conception de ce site, il faudra être extrêmement attentif à la sécurisation des données. Car malheureusement, ce point est souvent le parent pauvre de tels projets.

 **Question d'une association.** Le budget alloué à ce projet est-il déjà connu ?

 **Tristan Lahais.** Oui, et il est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements. Ce budget est de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'euros.

 **Question d'une association.** Le portail pourra-t-il aussi permettre de mieux faire connaître l'action du MAR ?

 **Tristan Lahais.** Le MAR est l'interlocuteur privilégié, sur ce sujet, en ce qu'il a vocation à représenter la diversité du monde associatif. Il est le mieux placé pour recueillir les attentes des associations, notamment sur la partie collaborative du guichet.

## EN RÉSUMÉ



Ce temps de présentation et de débats a confirmé l'originalité du projet et son intérêt pour simplifier la vie des associations. Il a aussi donné l'occasion à la Ville de proposer de nouvelles formes de dialogue avec les associations et leurs représentants, en imaginant par exemple la mise en place d'une commission mixte pour l'attribution des subventions de fonctionnement et/ou de projets actuellement instruites par la MDA. Le MAR s'en félicite. Sur ce point, comme sur le portail en lui-même, il convient maintenant de poursuivre le dialogue pour répondre aux nombreuses questions encore en suspens.

## 4 ET MAINTENANT ?

Le travail porté par le MAR a montré que les associations avaient envie de participer au développement du projet de guichet unique.

Lors de cette soirée, les échanges ont permis de confirmer que les objectifs du projet étaient pertinents par rapport aux attentes des associations.

Toutefois, ces dernières ont également déploré le manque d'interaction et de temps pour échanger sur ce projet. En réponse au questionnaire de satisfaction envoyé aux participants à ce débat, une association note par exemple « trop de temps de parole pour l'élu, pas assez pour les échanges ». Le MAR sera donc attentif à ce point lors des prochaines manifestations qu'il organisera. Par ailleurs, les personnes ayant répondu à ce questionnaire de satisfaction considèrent souvent qu'elles n'ont pas obtenu toutes les réponses à leurs questions. Si ces remarques ne remettent pas en cause le projet, elles montrent l'importance d'amplifier le mouvement d'information, de concertation et de co-construction.

Dans ces conditions, le MAR considère que toutes les conditions de réussite ne sont pas encore réunies. Il souhaite donc attirer une nouvelle fois l'attention sur :

- la nécessité d'organiser dès aujourd'hui la coordination entre la Ville, qui instruira toutes les demandes de subventions, et les acteurs qui continueront à accompagner les associations tout en perdant le lien régulier avec elles que constitue la subvention ;
- la nécessité de préciser les différentes actions, le calendrier et les modalités de la concertation autour de ce projet, en lui laissant suffisamment de temps pour aboutir (ce qui n'est actuellement pas le cas, avec une concertation prévue en septembre et octobre 2016).

**Le MAR souhaite donc que la Ville précise la manière dont elle souhaite avancer sur ces deux points et dégage des moyens pour organiser une large concertation. Si les conditions d'un dialogue constructif sont réunies, il y prendra toute sa part.**

**Le MAR considère par ailleurs comme extrêmement intéressante la proposition de mise en place de commissions mixtes pour l'attribution de certaines subventions. Il se mobilisera donc pour participer aux réflexions sur ce sujet.**